



Erreur date sur contrat de travail

Par **anyoneelse**, le **20/11/2014** à **15:37**

bonjour,

je viens de m'apercevoir après 11 mois qu'il y a une erreur sur les dates de mon contrat de travail.

je suis actuellement en cdd. Mon cdd a commencé le 3 février 2014 pour une durée d'un an. Mais sur mon contrat il est écrit engagé à compter du 3 février 2014, et dans le paragraphe durée de l'engagement le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an venant à expiration le 31 janvier 2014.

j'aimerais savoir quelle information fait foi la durée du contrat par rapport à la date d'engagement ou la date mentionnant la fin de contrat ? (sachant que le contrat est daté du 30 janvier 2014)

dans l'attente de votre réponse cordialement

Par **moisse**, le **20/11/2014** à **16:46**

Bonsoir,

C'est un contrat de date à date, la date d'expiration est donc celle indiquée, à savoir le 31/01/2014.

Mais en présence d'une erreur de plume, puisqu'en réalité il faut lire le 31/01/2015, vous ne risquez rien à signaler l'anomalie à votre employeur.

Autrement la computation habituelle des délais, avec un délai exprimé en années, fait finir celui au même jour, c'est à dire le 3 février 2015 (et non le 4).

Si vous espérez bénéficier d'une future controverse pour en tirer avantage, il ne vous reste

plus qu'à attendre et voir au moment.

Par **anyoneelse**, le **20/11/2014** à **17:22**

merci pour la reponse